

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

DECLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTERET GENERAL DE LA RENOVATION ET DE L'EXTENSION DE CAP 3000 ET SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

AMENAGEMENTS DE VOIRIE VISANT A AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU QUARTIER DU LAC SITUE SUR LADITE COMMUNE

Par arrêté métropolitain du 9 septembre 2013, monsieur le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'intérêt général de la rénovation et de l'extension de Cap 3000 et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Laurent-du-Var, et sur les aménagements de voirie visant à améliorer l'accessibilité du quartier du Lac situé sur ladite commune, pour une durée de trente quatre jours (34), du mercredi 2 octobre 2013 au lundi 4 novembre 2013 inclus.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice a désigné par décision du 31 juillet 2013 la Commission d'Enquête composée comme suit :

Président : Monsieur Daniel ROULETTE, cadre supérieur de France Télécom en retraite,

Membres titulaires : Madame Jocelyne GOSSELIN, ingénieur au CNRS, conseillère en ressources humaines et Madame Claude COHEN, consultante.

En cas d'empêchement de Monsieur Daniel ROULETTE, la présidence de la commission sera assurée par Madame Jocelyne GOSSELIN, membre titulaire de la commission.

Membres suppléants : Monsieur Serge PEREZ, directeur et gérant de société et Monsieur Marcel RICHARD, juriste, cadre dirigeant en retraite.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le président de la commission d'enquête seront déposés :

- **à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent-du-Var**, 222, Esplanade du Levant, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, (fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville le vendredi 1^{er} novembre 2013, jour férié)
- **à la Métropole Nice Côte d'Azur**, 455, promenade des Anglais à Nice - quartier de l'Arénas - immeuble Les Cimes - direction de la planification urbaine, 5^{ème} étage, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 15h45, (fermeture des bureaux de la Métropole le vendredi 1^{er} novembre 2013, jour férié).

Chacun pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au Président de la Commission d'Enquête à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Déclaration de projet pour la rénovation et l'extension de Cap 3000
Aménagements de voirie pour l'amélioration de l'accessibilité au quartier du Lac
Hôtel de Ville de Saint-Laurent-du-Var
222, Esplanade du Levant - B.P. 125
06706 SAINT-LAURENT-DU-VAR CEDEX

La date limite de réception des courriers adressés au Président de la Commission d'Enquête est le lundi 4 novembre 2013.

Monsieur et mesdames les Commissaires-Enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent-du-Var**, 222, Esplanade du Levant,
 - o le mercredi 2 octobre 2013, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
 - o le mardi 8 octobre 2013, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
 - o le vendredi 18 octobre 2013, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
 - o le lundi 4 novembre 2013, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- **à la Métropole Nice Côte d'Azur**, 455 promenade des Anglais à Nice – quartier de l'Arénas – immeuble Les Cimes – 5^{ème} étage - Direction de la planification urbaine :
 - o le jeudi 24 octobre 2013, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.nicecotedazur.org>

L'évaluation environnementale est contenue dans le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et l'étude d'impact dans le dossier sur les aménagements de voirie visant à améliorer l'accessibilité du quartier du Lac. Les avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement figurent dans le dossier soumis à enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent-du-Var et à la Métropole Nice Côte d'Azur, (direction de la planification urbaine) – immeuble les Cimes - 5^e étage, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, les décisions pouvant être adoptées sont la déclaration de l'intérêt général :

- de l'opération de rénovation et d'extension du centre commercial Cap 3000 et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Laurent-du-Var,
- des aménagements de voirie visant à améliorer l'accessibilité au quartier du Lac, situé dans la partie sud-est de ladite commune.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibérations du conseil métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la métropole Nice Côte d'Azur, direction de la planification urbaine pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme – (téléphone : 04-89-98-19-18 ou 04-89-98-19-21) / direction de la stratégie et de la voirie pour les aménagements de voirie (téléphone : 04-97-13-31-14).